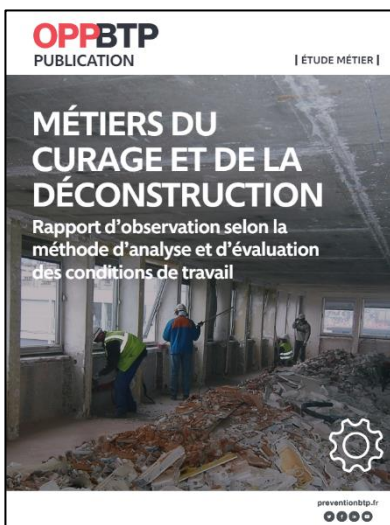


Communiqué de presse Mai 2024

L'OPPBTP publie ses observations et pistes d'action pour améliorer les conditions de travail des intervenants pour les métiers du curage et de la déconstruction



L'OPPBTP publie les résultats d'une étude métier sur les conditions de travail pour les métiers du curage et de la déconstruction, réalisée en partenariat avec le Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage (SEDDRe) et trois services de prévention et de santé au travail : l'APST-BT-RP, le Pôle Santé Travail Métropole Nord et le SPSTi BTP de Bourgogne Franche-Comté. Cette étude se fonde à la fois sur l'observation, dès 2015, de professionnels réalisant le curage¹ de bâtiments dans le cadre de travaux de rénovation ou de démolition, ainsi que sur des observations complémentaires réalisées en 2023, du fait des évolutions réglementaires en lien avec la transition énergétique. Ce

rapport d'observation permet de dégager plusieurs pistes d'action intéressantes afin d'améliorer les conditions de travail de ces professionnels. De premiers travaux ont par ailleurs déjà été réalisés, tels que la définition d'une qualification professionnelle QUALIBAT Curage, ainsi que la mise à jour du référentiel CQP Préparateur en démolition.

Un diagnostic à partir des observations d'une situation de travail représentative du métier

Cette étude métier a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail, d'ergonomes et de préventeurs, selon la méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (MAECT). Afin d'examiner une situation représentative du métier, l'observation portait spécifiquement sur le démontage d'éléments de construction (baies, portes, équipements, cloisons, parois en verre, faux plafonds, réseaux...).

¹ Le curage est une opération de déconstruction sélective qui se pratique sur un ouvrage destiné à rester en exploitation ou voué à la destruction intégrale. Dans le premier cas, cela consiste à retirer de la structure à curer tous les éléments non structurels, en vue d'un réaménagement intérieur. Dans le second cas, il s'agit d'une étape de tri sélectif destiné à la valorisation partielle ou totale des déchets.

Ainsi, des binômes d'opérateurs, issus de trois entreprises volontaires, ont pu être observés pendant 3 à 4 jours consécutifs :

- ✓ Un curage avant destruction d'un immeuble d'habitation.
- ✓ Un curage avant réhabilitation d'un immeuble tertiaire.
- ✓ Un curage avant destruction de la partie de bureaux d'un site industriel.

Des axes d'amélioration identifiés pour améliorer les conditions de travail

La première phase d'observation de l'étude a été menée sur 20 facteurs, répartis en 4 thèmes. Elle a permis de faire les constats suivants :

- ✓ Concernant **l'organisation** de chantier, il apparaît que les entreprises de déconstruction rencontrent des difficultés à déployer des infrastructures de cantonnement et d'hygiène de type base vie, ainsi qu'à disposer dans un lieu adéquat la documentation nécessaire à l'organisation des travaux. Les phénomènes bloquants sont peu anticipés et tout écart entre ce qui était prévu et la réalité influe directement sur l'activité de l'équipe. De plus, les accueils et les formations sont peu formalisés et les plans particuliers de sécurité et de prévention de la sécurité (PPSPS) ne sont pas toujours totalement adaptés aux travaux sur l'ouvrage. Ces observations sont notamment liées à la durée très courte de ce type d'opérations.
- ✓ Certaines caractéristiques de **l'environnement de travail** présentent des risques pour l'intégrité physique : risque de surdité, d'exposition aux ambiances thermiques contraignantes et d'accidents. Sont également à prendre en compte les risques d'exposition aux vibrations et aux poussières ainsi que l'encombrement de la zone de travail.
- ✓ Sur le plan de **l'activité physique**, la problématique du port de charges est surtout concentrée sur les opérations de démontage de cloisons et sur l'évacuation des gravats. Ces manutentions, qui concernent généralement de petits éléments, s'accompagnent souvent d'au moins une posture contraignante (dos courbé ou bras levés). Aussi, les efforts physiques sont intenses et demeurent l'une des principales sources d'accident du travail, de maladie professionnelle et d'inaptitude au travail.
- ✓ Dans le domaine de **l'activité mentale et des relations au travail**, l'encadrement exerce une activité de régulation très importante, en lien direct avec l'organisation du chantier. Il assure la transmission des informations entre les différents intervenants, notamment avec les sous-traitants. Une meilleure information sur la finalité des travaux pourrait améliorer les conditions de travail et la productivité qui en découle. La méconnaissance des matériaux en place et des évolutions de l'ouvrage sont autant de facteurs qui peuvent se révéler aggravants en cas de découvertes fortuites.

Des observations complémentaires pour rendre compte des évolutions du métier en lien avec la transition énergétique

Pour compléter cette étude en date de 2015, l'OPPBTP a réalisé en 2023 des observations complémentaires sur un chantier de curage d'un bâtiment de plusieurs étages en cours de réhabilitation, afin d'évaluer l'impact éventuel sur les conditions de travail des évolutions réglementaires en lien avec la transition énergétique.

Il apparaît que les opérations de déconstruction sont de plus en plus mécanisées lorsque cela est possible, réduisant ainsi la charge physique liée aux opérations d'abattage de parois et de plafonds, ou de manutention des gravats. Aussi, la loi relative à la responsabilité élargie des producteurs (REP) implique des opérations supplémentaires nécessitant des ports de charges et des postures contraignantes afin de procéder au tri systématique des matériaux déconstruits. Néanmoins, l'essentiel des constats réalisés initialement lors de la première étude métier MAECT reste d'actualité.

Un plan d'action déjà amorcé

Grâce à ces observations, de nombreuses pistes d'améliorations ont été identifiées. Celles-ci ont été priorisées selon leur pertinence, leur efficacité et leur faisabilité, et de premiers travaux ont déjà été engagés à la suite des observations MAECT :

- ✓ **Une qualification QUALIBAT Curage a été mise en place en 2019.** Un ouvrage de référence rassemblant les standards de la profession en matière de préparation de chantier, d'organisation des installations, de dimensionnement des outils mécanisés et de gestion des flux doit également voir le jour.
- ✓ **Le référentiel CQP Préparateur en démolition a été révisé en 2021**, afin d'être actualisé selon les nouvelles pratiques du métier, en y intégrant notamment le curage et le tri des déchets. Le métier étant considéré comme émergent, ce CQP a été enregistré au Répertoire national des compétences professionnelles en avril 2022, pour une durée de 3 ans.
- ✓ **Une qualification « dépose sélective en vue de réemploi » est en cours de création** afin de répondre aux objectifs d'économie circulaire.

Aussi, d'autres pistes d'améliorations sont en cours :

- ✓ **La mise en œuvre d'actions visant à l'acquisition de compétences et à l'amélioration de l'accueil des salariés sur le chantier**, qu'il s'agisse de compagnons débutants, de salariés en insertion ou en contrat de travail temporaire. Un système de passeport équivalent au PASI est également à l'étude. De plus, l'objectif poursuivi est de systématiser la démarche d'accueil sur chantier grâce à un modèle d'accueil avec mode d'emploi associé.
- ✓ **Des travaux en collaboration avec les industriels visant à améliorer les matériels, outillages et EPI les plus courants**, tels que les robots de démolition et les chariots légers de manutention, les EPI auditifs et respiratoires, les vêtements techniques et les dispositifs de brumisation.

Le rapport d'étude complet est disponible en téléchargement [ici](#).

À propos de l'APST-BT-RP

Créée en 1946, l'Association de Prévention et de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de la Région Parisienne est l'un des acteurs majeurs en prévention et santé au travail d'Ile-de-France (hors 77) au service des entreprises du bâtiment et des travaux publics. L'APST-BTP-RP accompagne aujourd'hui plus de 15 000 entreprises adhérentes et leurs 160 000 salariés.

Les équipes pluridisciplinaires spécialistes en prévention et santé au travail BTP et coordonnées par les médecins du travail, sont réparties sur 18 centres fixes ainsi que sur 13 centres mobiles. Elles œuvrent quotidiennement sur le terrain aux côtés des adhérents de l'APST-BTP-RP afin de :

- Suivre au plus près leurs salariés,
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail,
- Promouvoir la prévention des risques professionnels le plus en amont possible.

L'APST-BTP-RP met également à disposition de ses adhérents une cellule opérationnelle de Prévention de la Désinsertion Professionnelle ayant pour objectif d'anticiper et d'accompagner les salariés susceptibles de sortir de l'emploi.

Plus d'informations : www.apst.fr

À propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBT s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBT accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

À propos du Pôle Santé Travail Métropole Nord

Le Pôle Santé Travail Métropole Nord est le Service de Prévention et de Santé au travail interentreprises en Hauts de France, essentiellement dans le département du Nord (59). Il assure le suivi, de tous secteurs professionnels confondus, de 470 000 salariés au sein de 20 centres médicaux et divers centres en Entreprises.

Organisé au sein d'Equipes Santé travail, il est doté d'un plateau pluridisciplinaire d'intervenants en gestion des risques professionnels pour répondre pour tous les secteurs professionnels aux problématiques de prévention notamment primaire et assurer les missions d'action santé travail en entreprise, de conseil aux Employeurs et Salariés, de surveillance de l'état de santé des salariés, mais aussi de traçabilité et veille sanitaires. Il est également doté de divers outils complémentaires de type e-learning, base d'informations spécifiques (Toxilist), publications et organisme de formation en lien avec la prévention et la santé au travail.

À propos du SEDDR

Le SEDDR, Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage, membre de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), regroupe près de 250 entreprises ayant des activités de curage, désamiantage et dépollution, déconstruction, sciage-carottage ainsi que des activités de gestion et recyclage des déchets du BTP.

À propos du SPSTi BTP Bourgogne Franche-Comté

Le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises du BTP de Bourgogne Franche-Comté (SPSTi BTP BFC) est une association de loi 1901, dont les membres sont les chefs d'entreprises adhérentes qui exercent tout ou partie de leur activité dans le champ de la compétence professionnelle et/ou géographique de la structure. L'Association a pour objet, d'assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion d'un service de prévention et de santé au travail interentreprises dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et destiné principalement aux professions du BTP et aux activités s'y rattachant. La gouvernance de l'Association est assurée par son Conseil d'Administration composé de 30 membres issus par moitié des représentants des entreprises adhérentes, désignés par les organisations professionnelles du secteur, et pour l'autre moitié des représentants désignés par les organisations syndicales représentatives au plan national parmi les salariés de ces mêmes entreprises. Le SPSTi BTP BFC est aujourd'hui implanté en Bourgogne Franche-Comté sur 6 départements sur 8 (sauf la Nièvre et l'Yonne).

L'offre de Service est composée de l'offre socle autour de 3 activités qui sont le suivi médical de santé au travail, la prévention des risques professionnels et la prévention de la désinsertion professionnelle ; de l'offre spécifique dédiée aux travailleurs indépendants et de l'offre spécifique avec des actions non comprises dans les deux premières offres.

L'équipe du SPSTi est composée de 22 équipes pluridisciplinaires (médecin du travail, infirmier en santé au travail, préventeurs et assistantes médicales) réparties dans nos 47 centres fixes d'activités sur le territoire. Des conventions extérieures sont établies pour mobiliser d'autres compétences si nécessaire (Assistante Sociale, Psychologue du Travail, ...). L'Association compte aujourd'hui 7000 adhérents et l'équipe suit environ 60 000 salariés. Nos partenaires principaux sont l'OPPBT, la CARSAT, la DREETS et les organisations professionnelles du BTP.



SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Anaëlle Djadjo • a.djadjo@clccom.com

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
Solange.delpech@oppbtp.fr
Timothée Boyrivent • 01 46 09 26 54
Timothee.boyrivent@oppbtp.fr